

**EPAGE du bassin
versant de la Grosne**

5 place du Marché
71250 CLUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

EPAGE du bassin versant de la Grosne

Département de Saône et Loire

Délibération n° 2024 - 13

Nombre de membres	
- En exercice : 15	
- Présents : 13	
- Excusés : 2	
Nombre de suffrages exprimés	
Pour : 13	
Contre : 0	
Abstentions : 0	
Date de convocation : 21/11/2024	
Date d'affichage : 21/11/2024	

Le cinq décembre deux mil vingt-quatre, le Comité Syndical de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne, convoqué conformément à la loi, s'est réuni à 18h30 à la salle communale à CORTAMBERT, sous la présidence de M. BORDET Jean-François.

Etaient présents : GUENARD Pascal, DUPARAY Alexandre, PARRET Thierry, PONCET Guy, DELPEUCH Jean-Luc, GELIN Daniel, BERTRAND Catherine, BORDET Jean-François, CAMAND Jacques, PROTET Christian, CHORIER Jacques, QUELIN Pierre-Yves, LABULLE Marc.

Etaient excusés : FARENC Jean-François, DURIAUX Philippe

A été nommé **Secrétaire de séance** : GELIN Daniel

OBJET : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE DEPOSER UNE LIGNE DE TRESORERIE

Le Président expose à l'ensemble du Comité Syndical que pour faciliter la gestion courante de l'EPAGE, à savoir maintenir une trésorerie nécessaire au bon fonctionnement dans l'attente des versements de subventions qui sont décalés dans le temps, il convient d'ouvrir une ligne de trésorerie et de l'autoriser à déposer les demandes nécessaires auprès des banques ainsi que de signer tout document permettant de mettre en place cette possibilité.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des présents et représentés

- **AUTORISE** le Président à déposer une demande de ligne de trésorerie auprès d'un organisme bancaire.
- **DONNE** tout pouvoir au Président pour la signature des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
- **PRECISE** que l'assemblée sera informée lors du prochain comité syndical de l'avancement de ce dossier.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le : 20 décembre 2024
et publication du : 20 décembre 2024

Le Président,



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
EPAGE DU BASSIN
CLUNY
71250
VERSANT DE LA GROSNE
Jean-François BORDET
Le secrétaire

Daniel GELIN